Image not found or type unknown

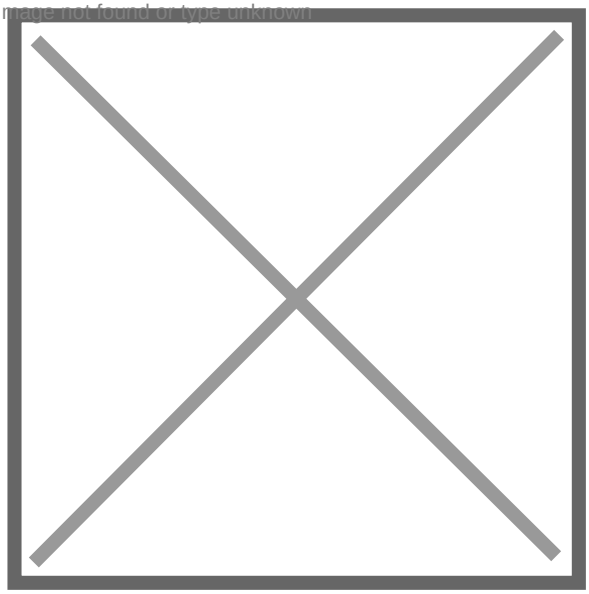

Syndic et mandat. COPRO et ASL ?

Par **petit chef**, le **16/02/2013** à **16:12**

Bonjour,
Notre syndic a 247 Tantièmes pour les locatifs comment cela se traduit-il sur la feuille de présence?
Il fait l'AG une fois par an mais son mandat n'apparait que 3 fois dans les PV depuis 1984 pour la copro parce que pour l'asl dont il est le président nous ne trouvons pas de trace de mandat alors qu'il devrait-être reconduit tous les 3 ans comme pour la copro?Est-ce que les actes notariés sont réguliers ou pas en ce qui concerne la vente, les VRD...?Le syndic a t-il le droit de travailler avec un mandat de "fait"Est-ce que le syndicat des copropriétaires est responsable de la situation?ou est-ce le syndic?D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés